



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Centre d'information et d'orientation
de Dijon

Lettres aux parents d'élèves de Terminale

Madame, Monsieur,

Votre enfant est en Terminale et dans quelques mois, il quittera le lycée pour entamer, s'il le désire, des études supérieures. Mais avant, il devra faire son choix. Il se posera des questions, tout comme vous.

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, 2 cas de figures :

- La formation visée fait partie du portail « parcoursup »
- La formation visée est hors portail « parcoursup » (procédure spécifique, voir directement avec l'école concernée)

Ci-dessous, les éléments de calendrier pour les semaines à venir.

Toute l'équipe pédagogique et éducative du Lycée et l'équipe du CIO reste disponible pour vous accompagner dans ces démarches.

1- Démarches pouvant être effectuées durant toute la durée de la procédure :

- * Consultation du kiosque au CDI ou au CIO
- * Consultation de brochures ou d'internet
- * Entretien avec le professeur principal
- * Visite d'établissement, portes ouvertes
- * Le site monorientationenligne.fr
- * Le site terminales 2021-2022.fr
- * Rendez-vous avec la/le psychologue de l'Éducation Nationale (ex conseillère/er d'orientation-psychologue) à prendre au Lycée (vie scolaire) ou au CIO 03.80.30.56.52 (avec ou sans rv, voir les modalités au CIO).

2- Les éléments de calendrier

**** en novembre/décembre :** Votre enfant réfléchit à son projet d'études et d'orientation, il échange avec son professeur principal, il prend rendez-vous avec la/le Psy Éducation Nationale, il consulte le site terminales 2021-2022.fr, la brochure post bac....

Il peut approfondir sa réflexion et renforcer son information avec :

- les salons d'orientation : (Studyrama les 19 et 20 novembre-Etudiant les 21 et 22 janvier), les Portes Ouvertes des établissements, des visites ciblées dans les établissements pour un BTS spécifique par exemple.
- Des échanges avec le Professeur Principal, la Psy Éducation Nationale, des étudiants des écoles ou des anciens élèves actuellement dans l'enseignement supérieur. Tout ceci afin de pouvoir obtenir des informations sur les formations, les débouchés, les passerelles.

21 décembre : ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations (recherche par mots clés ou par type de formation/contenus, attendus, débouchés des formations, critères d'examen des dossiers)

**** en janvier** : le 20 janvier : ouverture de la plateforme « Parcoursup » pour s'inscrire et formuler ses vœux

**** en mars/avril** :

Lors du conseil d'orientation post bac (2ème quinzaine de mars) chaque vœu formulé par le lycéen fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de ses professeurs et l'avis du chef d'établissement.

29 mars : date limite pour formuler ses vœux

7 avril : date limite pour compléter son dossier (fournir les éléments demandés et rédiger une lettre de motivation argumentée) et confirmer ses vœux

**** en juin/juillet** :

2 juin : lancement de la phase principale d'admission : réponses des formations

Votre enfant prend connaissance des réponses des formations qu'il a demandé sur la plateforme « parcoursup ».

Il reçoit des propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Il doit y répondre dans les délais indiqués par la plateforme.

23 juin : lancement de la phase complémentaire

15 juillet : fin de la phase principale d'admission

Vidéos ou sites à consulter :

<https://www.parcoursup.fr/>

<https://www.terminales2021-2022.fr/>

<https://www.youtube.com/watch?v=hTHWB9MOIJI>

<https://www.youtube.com/watch?v=-L6bX30fZqA>

<https://www.youtube.com/watch?v=dEQY1ZP2Bfk>

(Attention, vidéos faites l'année dernière → mêmes démarches)